



Avis des élus du CSE concernant La politique sociale 2020

Conformément à l'article L2312-26 du code du travail, la direction consulte le CSE sur la politique sociale de l'entreprise, des échanges ont eu lieu lors des réunions des commissions obligatoires puis lors des précédentes réunions du CSE. Chaque commission obligatoire a donné sa synthèse de la situation pour 2020.

Les constats posent la question de la préparation du site pour l'avenir, encore renforcée par la crise nous avons connue en 2020. Le site de Gennevilliers a su se mobiliser pour passer cette crise. Les salariés en ont supportés une grande partie avec la mise en place de l'APLD avec une baisse des revenus, les mobilités, le renforcement du travail à domicile, l'imposition des congés et période de fermeture, les aménagements d'organisation.

Chaque unité a été touchée de manière différente. Les salariés ont su se mobiliser pour garantir les activités « essentielles », ainsi que de s'adapter dans cette situation très particulière.

Il apparaît, malgré tout, que les résultats financiers de Safran ont été privilégiés au détriment de l'équilibre de la charge de travail et de la rémunération des salariés. Nos capacités de travail ont été diminuées drastiquement, parfois au-delà même de la baisse d'activité, ce qui amène certains d'entre nous à être en surcharge. Un choix plus judicieux aurait pu être de conserver de la capacité pour rattraper le retard, renforcer la formation des salariés et préparer l'avenir par des actions de fond.

Au vu des évolutions prévisibles, la GPEC au niveau local semble toujours indispensable pour construire cette vision à moyen long terme. Il est indispensable que notre savoir-faire soit transmis, et renforcé en ce qui concerne les référents métiers, experts et COSACS.

Malgré les savoirs faire, les procédés utilisés, l'utilisation du site comme vitrine technologique, nous demandons à ce que la direction renforce les actions pour développer l'attractivité du site.

Au vu de ces éléments et des synthèses des commissions, les élus votent un avis **défavorable**.